

Relations fédérales-provinciales

Je m'oppose à ce bill, parce qu'il ne va pas assez loin. J'exhorte le gouvernement à aller davantage de l'avant, et à appliquer les réformes constitutionnelles que souhaitent un grand nombre de Canadiens d'une façon que tous les députés puissent appuyer.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir que de prendre la parole après le député de Edmonton-Strathcona (M. Roche). Il a fait des observations sensées au sujet du bill à l'étude. J'ai été déçu de l'entendre dire qu'il n'allait pas assez loin à son avis. J'espère qu'il reviendra sur sa position avant la fin du débat et qu'il le verra comme un premier pas vers la réalisation d'un objectif appuyé par beaucoup: l'amélioration des relations intergouvernementales. Il a laissé entendre qu'il était possible de faire de grands progrès dans ces relations. Je crois qu'il a raison. Et la mesure que propose le premier ministre (M. Trudeau) nous aidera à faire des percées dans ce domaine, il s'agit ici des relations intergouvernementales. Ces progrès découleront d'un processus de consultation et non d'une initiative de l'une ou l'autre partie. Le poste et le bureau projetés faciliteront la consultation. J'espère donc que le député estimera possible d'appuyer cette mesure. Je parlerai un peu plus tard de ce qu'il a dit sur l'opportunité de charger un ministre de ce processus. J'ai décelé dans ses observations l'appel d'une nouvelle philosophie du gouvernement. Il ne partage pas, j'espère, la doctrine professée il y a quelques semaines par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton).

Je suis heureux de cette mesure parce qu'elle nous permettra de renforcer l'équilibre de notre système fédéral, qui comprend le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et, par leur intermédiaire, les municipalités.

Nous vivons à une époque mouvementée pour les nations et il importe de se rappeler que le Canada devra faire face aux problèmes de plus en plus complexes qui existent dans le monde. Cette complexité rendra les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux encore plus difficiles qu'aujourd'hui. Les pressions diverses qui s'exerceront sur notre pays donneront lieu à l'établissement de mécanismes en vue d'aplanir ces difficultés. Nous devons mettre sur pied des mécanismes capables de contenir un fédéralisme fort et un juste équilibre au sein de notre régime constitutionnel. C'est pourquoi je crois que cette mesure est importante bien qu'elle ne constitue pas un grand progrès dans cette voie.

Je suis également favorable à cette mesure en raison de la désignation de M. Gordon Robertson au nouveau poste qui sera créé. Depuis deux ans que je suis chef du cabinet du premier ministre, j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec M. Robertson, qui était greffier et chef du secrétariat du Conseil Privé et secrétaire du cabinet. On peut être certain que si quelqu'un peut inaugurer avec succès cette nouvelle institution, c'est bien M. Gordon Robertson. Je connais bien ses capacités comme fonctionnaire, sa sagesse dans les délibérations en cabinet, sa compétence et son tact, et, surtout, la manière raisonnable dont il aborde les problèmes difficiles. Ces qualités sont particulièrement nécessaires dans un poste qui touche à différents paliers de gouvernement. Le fédéralisme devra beaucoup à ce poste et à son premier titulaire.

[M. Roche.]

● (1700)

Si je le comprends bien, le député d'Edmonton-Strathcona aimerait que le titulaire soit un ministre. Mais il s'en trouve déjà un qui est responsable des relations fédérales-provinciales, c'est le premier ministre. Nul autre ne peut remplir cette fonction. A mon sens, ce serait à court terme une erreur—et certainement à long terme—que de confier ce domaine à un ministre. Pour s'en convaincre, il ne faut pas oublier que les activités des deux paliers de gouvernement chevauchent dans bien des domaines, par exemple les affaires urbaines, le logement, l'immigration, les affaires sociales, la politique économique et les ressources naturelles. Un ministre chargé des relations fédérales-provinciales, serait responsable de tout, car il est peu d'activités d'un palier de gouvernement qui, d'une certaine façon, n'empiètent sur les autres paliers.

Il y a également les domaines pour lesquels la constitution prévoit un partage des pouvoirs. Quel est le ministre qui empiéterait nécessairement sur le domaine d'un autre ministre pour que le cabinet tienne compte des relations fédérales-provinciales? C'est le premier ministre, et lui seul; le titulaire du poste dépendra de lui, lui donnera ses avis, lui apportera son soutien pour qu'il coordonne les activités des autres ministres, chargés d'un domaine plus particulier. Je réponds au député d'Edmonton-Strathcona qu'il y a déjà un ministre, que ce ne peut être que le premier ministre.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'interviens pour demander si le député accepterait que je lui pose une question.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Ce n'est possible qu'avec son consentement.

M. O'Connell: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député si, en prétendant que le premier ministre (M. Trudeau) est le ministre responsable de ce domaine, il ne diminue pas l'importance du poste. Nous savons que le premier ministre a toutes sortes de responsabilités. Le député le sait mieux que la plupart d'entre nous. Comment peut-il penser que le premier ministre prêtera toute son attention à cette question essentielle des relations intergouvernementales, alors que tant d'autres problèmes de gouvernement l'assaillent? En fait, le titulaire du poste n'en sera-t-il pas d'autant plus puissant? Nous ne devons pas oublier qu'il s'agira d'un fonctionnaire. C'est là le point capital de mon argument. Je voudrais que le député y réfléchisse parce que je suis curieux de savoir ce qu'il en pense. J'ai l'impression qu'il donne des verges pour se faire battre.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Je ne pourrais jamais convenir avec lui que le premier ministre enlèverait de l'importance à la fonction de qui que ce soit. Il la rehausse. Il se place lui-même dans une meilleure position pour remplir ses obligations par la création de ce poste et la nomination du titulaire. Certes le premier ministre doit porter un fardeau, celui des relations fédérales-provinciales, mais ce fardeau serait justement allégé par cette nomination. Pour renforcer mon argument, j'insiste pour dire que le premier ministre se prépare à remplir sa fonction d'une manière mieux coordonnée en se donnant l'appui nécessaire.